

DIJON MÉTROPOLE

PLAN LOCAL D'URBANISME INTERCOMMUNAL HABITAT DÉPLACEMENTS

7.6.2

PLANS

SISMICITÉ

Vu pour être annexé à la délibération du Conseil métropolitain
en date du 20 décembre 2018

Le Président,
Pour le Président, le 1^{er} vice-Président,
Pierre PRIBETICH



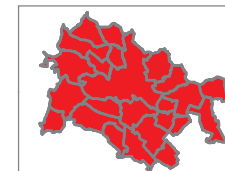
P. Pribetich



REGION
BOURGOGNE
FRANCHE
COMTE

avec le Fonds européen de développement régional (FEDER)





Légende

- Aléa faible
- Aléa très faible